

République Algérienne Démocratique et Populaire

Direction de l'Urbanisme de l'Architecture et de la Construction de la Wilaya de Blida

NIF : 414024000009118

Avis d'annulation de l'Avis d'attribution provisoire des marchés

Conformément aux dispositions des articles 73,74 et 161 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, la Direction de l'Urbanisme et de la Construction de la Wilaya de Blida informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national avec exigence de capacités minimales N°09/2025 publié aux quotidiens nationaux :

« أخبار اليوم »le :07/04/2025

« Planète Sport »le :09/04/2025

Relatif au Projet : Travaux de réfection et réhabilitation de l'étanchéité des établissements scolaires du cycle moyen à travers la Wilaya.

Que l'avis d'attribution provisoire des marchés insérés dans les mêmes quotidiens nationaux :

« أخبار اليوم » et « Planète Sport » en date du **25/05/2025** est annulé pour les lots N°02 et 17 ayant été déjà attribué au profit de l'entreprise « **SNC KERMEZLI ET KADIK CONSTRUCTION MODERNE** »

La Direction de l'Urbanisme et de la Construction de la Wilaya de Blida informe que le reste des lots attribués conformément à l'avis d'attribution provisoire publié auparavant reste inchangé.

Les soumissionnaires peuvent se rapprocher des services de la DUAC au plus tard trois (03) jours à compter de la première publication du présent avis d'attribution provisoire pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières et peuvent introduire leurs recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis d'attribution provisoire auprès de la commission des marchés de la wilaya conformément à article 82 du décret susvisé.